



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
L-2450 Luxembourg

**Concerne :** *Question parlementaire n°2266 du 3 août 2016 de Messieurs les Députés Gilles Roth et Laurent Mosar*

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Félix BRAZ  
Ministre de la Justice



**Réponse de Monsieur le Ministre de la Justice Félix BRAZ à la question parlementaire n°2266 du 3 août 2016 de Messieurs les Députés Gilles ROTH et Laurent MOSAR**

Par la voie officielle le Procureur général d'État a envoyé sa lettre adressée à Monsieur le Ministre de la sécurité intérieure datée du 27 juillet 2016, au Ministre de la Justice, qui l'a transmise sans délai à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

La lettre du Procureur général d'État a fait l'objet le jour même de sa réception, c'est-à-dire le mercredi 27 juillet 2016, d'un entretien entre le Ministre de la Sécurité intérieure et le Ministre de la Justice. L'avant-projet de loi du Ministre de la Sécurité intérieure, modifié suite à cet entretien, a été approuvé par le Conseil de gouvernement du 29 juillet 2016 et couvre l'ensemble des critiques et attentes formulées par le Procureur général d'État.